

**MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES**

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU BUDGET

**DIRECTION DE LA PROGRAMMATION
BUDGETAIRE**

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

**RAPPORT DETAILLE DU CADRE BUDGETAIRE
A MOYEN TERME 2015-2017**

Avril 2014

Sommaire

INTRODUCTION.....	3
I. LE CONTEXTE D'ELABORATION DU CBMT 2015-2017	3
1- L'environnement international et régional.....	3
2- L'environnement national	4
II. LES PRIORITES ET LES CHOIX STRATEGIQUES BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2015	5
1- Les priorités du budget de l'Etat, gestion 2015	5
A. Le renforcement des piliers de la croissance.....	6
B. La consolidation des acquis sociaux	10
C. La promotion de la bonne gouvernance.....	11
D. Le renforcement de la défense nationale et la sécurité intérieure.....	12
E. La poursuite des mesures pour l'amélioration des conditions de vie des populations	12
2- Les choix stratégiques budgétaires pour l'année 2015	13
A. En matière de ressources	13
B. En matière de dépenses	14
III. Le Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) 2015-2017	15
1- Les hypothèses de projection 2015-2017.....	15
A. Le scénario de base ou tendanciel.....	15
B. Le scénario optimiste.....	20
C. Le scénario pessimiste	22
2- L'évaluation des ressources dans le scénario de base	24
3- L'évaluation des dépenses dans le scénario de base.....	24
4- L'affectation des ressources par titre budgétaire.....	25
IV. Le cadre global d'allocation des ressources aux ministères et aux institutions.....	27
ANNEXES.....	29

INTRODUCTION

L'exercice de cadrage budgétaire à moyen terme vise, à partir des principales options de politique macroéconomique, à dégager des prévisions de ressources globales et à les affecter à la mise en œuvre des grands programmes définis par les référentiels en matière de développement économique et social, dans le respect des grands équilibres macroéconomiques et des engagements du Burkina Faso dans le cadre du pacte de convergence de l'UEMOA et des programmes économiques et financiers conclus avec les partenaires techniques et financiers.

Le cadrage budgétaire à moyen terme (CBMT) constitue ainsi, un instrument d'encadrement de la préparation du budget dans le sens d'une utilisation optimale des ressources mobilisables, conformément aux priorités définies par le Gouvernement.

Le présent rapport est organisé autour des quatre (04) principaux points ci-après :

- le contexte d'élaboration du CBMT 2015-2017 ;
- les priorités du budget 2015 ;
- le Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) 2015-2017 et sa tranche 2015 qui préfigure le projet de budget de l'Etat, gestion 2015 ;
- le cadre global d'allocation des ressources aux ministères et aux institutions.

I. LE CONTEXTE D'ELABORATION DU CBMT 2015-2017

1- L'environnement international et régional

Au niveau mondial, l'activité économique a connu un redressement progressif, soutenu par la reprise dans la plupart des économies avancées. Dans les économies émergentes, la croissance s'est légèrement ralentie, tout en demeurant globalement vigoureuse.

La poursuite de l'expansion de l'économie mondiale devrait se confirmer en 2014. Le taux de croissance du PIB en volume est estimé à 3,0% en 2013 contre 3,1% en 2012. Il est projeté à 3,7% en 2014.

S'agissant de l'inflation, les tensions sont restées modérées en 2013 en raison de la relative stabilité des prix des matières premières. L'inflation mondiale serait de 3,3% en 2013 contre 3,8% en 2012. En 2014, elle devrait se situer entre 5,0% et 6,0%.

Dans l'UEMOA, les dernières prévisions attestent une résilience des économies de l'Union, malgré une conjoncture internationale peu favorable. Les estimations situent la croissance du PIB en volume à 6,3% en 2013, après 6,5% en 2012. En 2014, elle atteindrait 7,0%.

Cette performance est soutenue par le dynamisme des sous-secteurs de l'agriculture et des services et le regain de l'activité dans le secteur secondaire sous l'effet des performances des industries agroalimentaires, des unités de production minières et des BTP.

S'agissant de l'évolution des prix à la consommation, le taux d'inflation s'est établi à 1,5% en 2013, traduisant une décrue par rapport au taux de 2,4% enregistré en 2012, sous l'effet de la détente des prix des céréales locales et du coût des produits pétroliers dans certains pays. En 2014, le taux d'inflation serait en moyenne de 1,8%.

2- L'environnement national

Au Burkina Faso, l'expansion de l'activité économique a été moins vigoureuse en 2013 comparativement à 2012. Le taux de croissance du PIB en termes réels est ressorti à 6,6% en 2013 après 9,0% en 2012. Les secteurs tertiaire et secondaire seraient les principaux moteurs de la croissance avec des contributions respectives de 4,1 et 1,6 points.

En ce qui concerne l'agriculture, la croissance de sa valeur ajoutée s'est située à 3,0% en 2013 contre 33,0% en 2012. Cette décélération est attribuable au sous-secteur de l'agriculture vivrière qui a affiché un repli de 0,1% ; l'agriculture de rente ayant enregistré une progression de 14,9%.

En 2014, avec les mesures prises par le Gouvernement, notamment le relèvement des indemnités des agents de l'Etat et des transferts liés à la création d'emplois pour les jeunes et les femmes ainsi que la consolidation des filets sociaux en faveur des couches vulnérables, et sous l'hypothèse de la poursuite des mesures gouvernementales pour soutenir la production agricole, l'activité économique connaîtrait une légère accélération du rythme de la croissance en se situant à 6,7% contre 6,6% en 2013.

Sur la période 2015-2017, l'activité économique connaîtrait une poursuite de sa croissance. Le taux de croissance s'établirait à 6,8%, 7,0% et 7,0% respectivement en 2015, 2016 et 2017. Le taux de croissance moyen se situerait à 6,9% par an.

Le dynamisme de l'économie nationale sur la période serait soutenu par l'ensemble des secteurs avec une contribution à la croissance du PIB de 1,8

points ; 1,2 points et 4,0 points respectivement pour les secteurs primaire, secondaire et tertiaire.

L'investissement enregistrerait une hausse de 6,6% en moyenne annuelle sur la période. Cette évolution serait soutenue par la poursuite des grands chantiers d'infrastructures socio-économiques, les investissements publics dans le cadre de la célébration tournante de la fête de l'indépendance, l'exécution des projets dans le cadre de la SCADD et la consolidation des investissements en matière d'énergie, d'infrastructures routières et de télécommunications.

Au niveau des échanges extérieurs, les exportations progresseraient de 5,1% en moyenne par an sur la période 2015-2017, expliquée par les exportations d'or (+5,4% en moyenne annuelle) et de coton (9,8% en moyenne annuelle). S'agissant des importations, elles enregistreraient une hausse de 6,1% en moyenne annuelle.

Le niveau de l'inflation serait contenu dans les limites de la norme communautaire sur la période 2015-2017 sous l'hypothèse d'une bonne pluviosité, de la poursuite des mesures gouvernementales et de la perspective d'une baisse du prix du baril de pétrole.

II. LES PRIORITES ET LES CHOIX STRATEGIQUES BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2015

1- Les priorités du budget de l'Etat, gestion 2015

Dans le but de booster la croissance et améliorer durablement et sensiblement les conditions de vie des populations, le Gouvernement met en œuvre depuis 2011, la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD). Cette nouvelle politique qui marque un changement d'orientation majeur comparativement au CSLP, a pour ambition de réduire la pauvreté par l'accélération de la croissance, c'est-à-dire par une amélioration substantielle des richesses.

A cette fin, de nombreux efforts ont été consentis par le Gouvernement depuis 2011 en vue d'améliorer la création endogène de richesses et les conditions de vie des populations. Au terme de l'horizon de la première phase de la SCADD, les orientations et choix stratégiques du budget 2015, visent à consolider les actions déjà engagées par le Gouvernement en vue d'assurer la transformation structurelle de l'économie nationale.

Les orientations et choix stratégiques de 2015 s'inscrivent dans la continuité des actions engagées ces dernières années. Ils devront permettre au Burkina Faso d'atteindre les objectifs de croissance soutenue, inclusive et durable pour le bien-être des populations.

Ainsi, le budget 2015 sera orienté autour des axes stratégiques suivants:

- *le renforcement des piliers de la croissance ;*
- *la consolidation des acquis sociaux ;*
- *la promotion de la bonne gouvernance ;*
- *le renforcement de la défense nationale et la sécurité intérieure ;*
- *la poursuite des mesures pour l'amélioration des conditions de vie des populations.*

A. Le renforcement des piliers de la croissance

Les secteurs de production et de soutien à la production constituent deux (02) piliers fondamentaux de l'accélération de la croissance et de la réduction de la pauvreté. Ces secteurs occupent l'essentiel de la population, et une amélioration substantielle de la production et des conditions de production aura un effet significatif non seulement, sur la croissance mais aussi, sur l'amélioration des revenus, de l'emploi et par ricochet, les conditions de vie.

a. Les secteurs de production

➤ *L'Agriculture*

Les défis auxquels l'agriculture reste confrontée demeurent la maîtrise de l'eau, l'amélioration de la productivité, la transformation des produits locaux et leur accessibilité. Dans le but de relever ces défis, l'intensification des investissements devrait se poursuivre dans le sens de :

- **la mise en œuvre du pôle de croissance de Bagré et des pôles de croissance miniers du Nord/Sahel et l'exploration de nouveaux agropoles ;**
- **la maîtrise de l'eau** à travers la construction et la réhabilitation de barrages, le renforcement et l'extension de la petite irrigation ainsi que la mise en valeur des bas-fonds afin de sécuriser la production agricole ;
- **l'accompagnement des producteurs en équipements modernes adaptés au contexte national** (charrues, motoculteurs, motopompes, tracteurs et matériels post-récoltes), **en intrants et en semences de qualité** pour améliorer la productivité agricole ;
- **le développement de la liaison recherche-production agricole par l'appui conséquent aux instituts de recherche** pour le développement de techniques culturales adaptées tenant compte de la variabilité

climatique d'une part, et de la valorisation des résultats de la recherche d'autre part ;

- **l'organisation des producteurs** pour une meilleure diffusion de l'information sur les marchés et des nouvelles techniques de production par l'opérationnalisation des régionales d'agriculture ;
- **l'accompagnement des producteurs en appui-conseil** pour une bonne utilisation des paquets technologiques en vue d'améliorer les rendements ;
- **la promotion de l'agro-industrie** à travers l'utilisation de technologies adaptées pour la transformation des produits agricoles.

➤ *L'Élevage*

L'élevage constitue une source importante d'amélioration des conditions de vie des populations rurales mais aussi de rentrée de devises. Toutefois, il reste également limité par un ensemble de contraintes dont notamment, l'alimentation et l'abreuvement du bétail. Afin de permettre à ce secteur de jouer pleinement son rôle de pilier de la croissance, l'accélération des actions entreprises au cours de ces deux (02) dernières années devrait se poursuivre en 2015. Il s'agit entre autres de:

- **l'amélioration de la productivité de l'élevage traditionnel** à travers la disponibilité de l'alimentation et de l'abreuvement ainsi que l'amélioration des performances des races locales ;
- **le renforcement de l'appui-conseil et l'organisation des acteurs** pour faciliter l'intégration de nouvelles techniques de production animale ;
- **la promotion d'un élevage moderne intensif et performant à travers un cadre législatif favorable à côté de l'élevage traditionnel extensif ;**
- **la promotion de la création d'unités de production animale et de transformation des produits et sous-produits de l'élevage comme les cuirs et peaux ;**
- **la réalisation d'une collecte de données sur le cheptel pour une meilleure connaissance de la dynamique du secteur.**

➤ *L'artisanat et les industries culturelles et touristiques*

Le renforcement des actions engagées devrait permettre d'améliorer sensiblement la contribution de cette branche de l'économie à l'effort de lutte contre la pauvreté et d'attractivité touristique de notre pays. Pour 2015, Il s'agit notamment:

- *du développement des infrastructures culturelles et touristiques, ainsi que l'aménagement de sites et zones à vocation culturelle et touristique ;*
- *du développement de l'entrepreneuriat et des industries culturelles, créatives d'emplois ;*
- *de la mise en place d'un mécanisme d'accompagnement technique et financier des acteurs en matière de création et de diffusion artistique et culturelle.*

b. Les secteurs de soutien à la production

➤ *L'énergie*

L'accès à l'énergie à moindre coût est une dimension essentielle du développement économique et social. Elle permet de réduire la pauvreté mais aussi d'accélérer la croissance économique. Par conséquent, les actions en faveur d'une meilleure disponibilité de l'énergie à moindre à coût devront être accentuées. Pour 2015, il s'agit notamment :

- **de l'accroissement de l'offre énergétique** par la poursuite des interconnexions avec les pays voisins et la promotion de l'utilisation de l'énergie renouvelable telle l'énergie solaire dont le matériel fait l'objet de défiscalisation ;
- **de la poursuite des efforts en vue d'électrifier tous les chefs lieux de communes** à l'horizon 2015 ;
- **du renforcement des capacités d'approvisionnement et de stockage en hydrocarbures** par l'acquisition de matériels de stockage adaptés et l'organisation pour une meilleure fluidité de transport et de commercialisation des hydrocarbures afin de parer aux ruptures.

➤ *Les infrastructures de transport*

« *La route du développement passe par le développement de la route* ». Cette maxime traduit le rôle fondamental des infrastructures routières dans le développement économique et social. La question des infrastructures routières se pose avec une acuité particulière pour un pays sahélien comme le Burkina sans façade maritime.

Au cours de l'année 2015, les actions porteront sur :

- **la poursuite de la réalisation de routes bitumées** dans le but d'assurer une liaison d'une part, entre les différents chefs-lieux de régions et d'autre part, entre chaque chef-lieu de région et les chefs-lieux des provinces ;

- *la poursuite de la construction des pistes rurales pour assurer le désenclavement des grandes zones de production ;*
- *le démarrage voire la poursuite des grands projets de réalisation des infrastructures routières, ferroviaires et aéroportuaires à savoir : l'aéroport de Donsin dont la construction des voies d'accès a été lancée, la mise à niveau du chemin de fer Abidjan-Ouaga et son prolongement jusqu'au Niger via Tambao afin d'améliorer la fluidité et la sécurité dans le domaine du transport ;*
- *l'investissement dans le transport urbain et interurbain* en construisant ou en aménageant des gares routières et des routes stratégiques dans les deux (02) grandes villes du pays (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso) et en favorisant l'accroissement de flotte de transport urbain routier.
- *le désenclavement des quartiers périphériques des villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso par le bitumage des voies et la réalisation de caniveaux pour le drainage des eaux pendant les saisons de pluie.*

➤ *Le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC)*

Le secteur des TIC se positionne comme un secteur clé dans le processus de création de richesses. Durant ces dernières années, des progrès substantiels sur le plan économique et social ont été enregistrés, quoique des défis restent à relever. Au cours de l'année 2015, les actions se concentreront sur :

- *la poursuite du développement de l'économie numérique et l'amélioration de l'accessibilité des citoyens au service universel des communications électroniques par la réalisation dans les meilleurs délais des infrastructures de base (backbone national) ;*
- *l'opérationnalisation de la création d'un technopôle pour favoriser le développement des services favorables aux télécommunications/TIC ;*
- *la poursuite de l'extension du Réseau Inter Administratif (RESINA).*

➤ *La promotion des PME/PMI dans la transformation des produits et entrepreneuriat féminin*

Le secteur privé demeure aujourd'hui la source de promotion de la croissance. Par conséquent, l'Etat se doit de l'appuyer à travers un cadre incitatif en vue de son essor véritable. A ce niveau, une attention particulière sera accordée aux projets des femmes et/ou des groupements féminins. Ainsi, les efforts du Gouvernement se focaliseront sur :

- **le soutien aux PME/PMI existantes et intervenant dans la transformation des produits locaux par le renforcement des capacités techniques et matérielles ;**
- **le soutien à la création de PME/PMI de transformation des produits locaux ;**
- **la mise en œuvre d'un programme spécifique pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin ;**
- **l'aménagement de zones d'activités adaptées** qui favorise le développement des entreprises.

B. La consolidation des acquis sociaux

Les actions dans le domaine des secteurs sociaux s'orienteront vers l'accélération de la mise en œuvre des mesures à gains rapides identifiées pour l'amélioration des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dont l'échéance est fixée en 2015. En outre, les actions de croissance inclusive portant notamment sur la protection et l'assistance sociale seront renforcées.

a. La santé et sécurité sociale

En dépit des progrès enregistrés, de nombreux défis dans le domaine de la santé surtout en termes d'accès et d'accessibilité aux soins de santé demeurent. En vue d'améliorer les indicateurs des OMD, le Gouvernement s'attèlera à poursuivre l'amélioration du système sanitaire en tenant compte des nécessaires innovations en 2015. Les actions majeures devront être axées sur :

- **la mise en place de l'assurance maladie universelle** dont l'objectif est d'étendre la protection sociale à l'ensemble de la population à travers l'opérationnalisation de la politique nationale de sécurité sociale ;
- **l'élargissement de l'accès des Burkinabè à un minimum de soins de santé de qualité ;**
- **la poursuite de la politique de construction et d'équipement** adéquat d'infrastructures sanitaires ainsi que **la normalisation des formations sanitaires de base** afin de réduire le rayon moyen d'accès ;
- **le renforcement du capital humain à travers la normalisation en personnel des structures publiques de santé ;**
- **le renforcement de la promotion de la santé de la mère et de l'enfant** pour réduire les taux de mortalité de cette catégorie de population à travers la poursuite de la mise à disposition des premiers kits d'urgence pour la prise en charge totale du paludisme des enfants de moins de 5 ans et des femmes enceintes.

b. L'éducation

L'éducation constitue le support de toute action de développement car, elle contribue à l'amélioration de la qualité des ressources humaines. Elle permet également de prédisposer les populations à des changements de comportement et d'accroître leur adhésion aux ambitions de développement. Aussi, l'objectif principal est-elle de converger vers la scolarisation universelle en 2015, défi auquel, le Gouvernement s'attèlera à atteindre au cours de l'année 2015. De ce fait, les actions viseront :

- **le renforcement des infrastructures dans les centres universitaires ;**
- **l'amélioration des œuvres universitaires ;**
- **la poursuite de la politique de recrutement des enseignants et des réformes au niveau des universités ;**
- **l'intensification de la construction et la normalisation d'infrastructures scolaires.** D'ores et déjà, l'ambition « Zéro classe sous pailloles » fixée en 2014 devrait être une réalité en 2015 ;
- **l'amélioration de la qualité de l'enseignement** par le recrutement et la formation des enseignants ainsi que la relecture des curricula ;
- **la poursuite et l'extension de la gratuité de l'enseignement** afin d'améliorer le taux d'accès ;
- **l'accélération de l'alphabétisation** pour une amélioration de la contribution des adultes non scolarisés au développement socio-économique du pays.

c. L'emploi et l'autonomisation des femmes

La création d'opportunités d'emplois demeure un défi pour le Gouvernement pour faire face à l'épineux problème du chômage, en particulier celui des jeunes et des femmes. C'est pourquoi, les actions entreprises au cours de ces dernières années dans le cadre de la mise en œuvre des axes du Programme spécial de création d'emplois pour les jeunes et les femmes (PSCE/JF) devront s'intensifier en 2015 en y intégrant des innovations majeures. Il s'agit de façon spécifique, de promouvoir les travaux à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) et de renforcer les capacités des fonds nationaux de financement pour l'accompagnement des acteurs concernés.

C. La promotion de la bonne gouvernance

L'accent sera mis sur la gouvernance locale, la gouvernance économique et la promotion du civisme.

Au niveau de la gouvernance locale, les actions porteront sur le renforcement des capacités des communes par la mise à disposition de cadres spécialisés et de moyens pour l'opérationnalisation effective des domaines transférés. Aussi, la promotion d'une économie régionale dynamique par la réalisation d'infrastructures de base capables de porter la croissance serait-elle un atout de développement à travers l'opérationnalisation de la politique des pôles de développement économique.

Au titre de la gouvernance économique, les actions prioritaires viseront le renforcement de l'efficacité et la transparence dans la gestion des finances publiques, la lutte contre la corruption, la fraude et le faux. Toutes ces actions passent notamment par le renforcement des capacités des corps de contrôle et la promotion de la culture d'une gestion axée sur les résultats.

En matière de promotion civique, le Gouvernement entend maintenir la dynamique engagée dans ce domaine ces dernières années afin de renforcer les droits fondamentaux des citoyens, de garantir leur sécurité, de préserver leur dignité et de concourir à la promotion des valeurs d'une culture du civisme et de la citoyenneté. L'année 2015 sera consacrée au renforcement de :

- **la promotion de la culture de la tolérance et de la paix ;**
- **la promotion de la participation citoyenne ;**
- **la contribution des citoyens à la vie économique.**

D. Le renforcement de la défense nationale et la sécurité intérieure

Les récents développements au niveau de l'environnement sous régional sur les questions sécuritaires pourraient compromettre la stabilité que le Burkina Faso s'est forgé. C'est pourquoi, la sécurité qui demeure l'une des priorités pour assurer le développement économique et social d'une nation devrait être renforcée en 2015 à travers les actions entreprises depuis 2013 pour consolider la défense du territoire et la sécurité intérieure.

E. La poursuite des mesures pour l'amélioration des conditions de vie des populations

Dans le souci de faire face à la forte demande sociale, le Gouvernement a pris des mesures urgentes en 2013 et en 2014 pour l'amélioration des conditions de vie des populations. Aussi, ces mesures devraient-elles se renforcer en 2015. Afin de consolider ces acquis (redistribution des fruits de la croissance), le Gouvernement poursuivra sa politique de consolidation des filets sociaux en faveur des couches vulnérables et des mesures particulières sur les prix des produits de grande consommation.

En conclusion, la réalisation de ces priorités passe par une bonne formulation des projets et programmes y relatifs. La priorisation portera sur les projets et programmes ayant un degré de maturité avéré.

2- Les choix stratégiques budgétaires pour l'année 2015

Pour mettre en œuvre les priorités déclinées ci-dessus, il est indispensable d'opérer des choix stratégiques budgétaires qui permettent de mobiliser et d'allouer de façon optimale les ressources. Ces choix stratégiques budgétaires se déclineront comme suit :

A. En matière de ressources

a. En matière de mobilisation des ressources internes

Les orientations du budget 2015 mettent l'accent sur l'augmentation des ressources propres du budget de l'Etat à l'effet de prendre en charge sur celles-ci une part importante des dépenses.

Dans ce cadre, il s'agira, tout en poursuivant et en renforçant l'approche dite « Unités de recouvrement » de :

- suivre les différents acteurs de la chaîne de recouvrement des recettes par la mise à disposition de moyens nécessaires en vue d'optimiser les recouvrements ;
- mettre en place un dispositif performant de gestion et de suivi rigoureux des exonérations (contrôles d'entrepôts et de destinations finales des marchandises exonérées et contrôles a posteriori) pour améliorer le recouvrement des recettes fiscales ;
- moderniser et simplifier les procédures douanières à travers la poursuite de la mise en œuvre du Système de Liaison Virtuelle pour les opérations d'Importations et d'Exportations (SYLVIE), la mise en place et l'exploitation d'un logiciel d'évaluation des véhicules automobiles d'occasion (COTEC) et la connexion des commissionnaires en Douane Agréés (CDA) au Système Douanier Automatisé;
- informatiser le transit international par le Fer (TIF) pour suivre efficacement les mouvements des marchandises en transit par le fer à destination des bureaux intérieurs et accélérer les procédures douanières ;
- réaliser le suivi satellitaire des marchandises en transit (tracking) à travers un système de suivi intégré par satellite et GSM ;
- renforcer la lutte contre la fraude, le faux et la corruption à travers le renforcement de l'action des brigades de contrôle aéroportuaire dans les régions du Centre et de l'Ouest et le contrôle de la sortie effective des marchandises en transit international et de celles réexportées en suite de régimes suspensifs ;

- renforcer le dispositif de contrôle des opérations dans le secteur minier par l'élaboration d'un protocole type d'installation de postes de douane sur les sites miniers ;
- renforcer la coopération entre administrations fiscales pour faciliter les échanges de renseignements à des fins fiscales ;
- appliquer la taxe spécifique sur les entreprises de télécommunication ;
- l'institution de la facture normalisée pour lutter contre la fraude en matière de facturation de la TVA.

b. En matière de mobilisation des ressources extérieures

Il s'agira de recourir aux financements extérieurs en appoint aux ressources internes à travers notamment :

- la poursuite du recours au marché financier régional en vue du financement des investissements ;
- le développement du Partenariat public-privé (PPP) qui vise à faire du secteur privé le moteur de la croissance ;
- la mise en place d'un système de veille approprié qui permette de suivre l'évolution des financements extérieurs, de repérer les opportunités, de classer les outils financiers en fonction des segments de l'économie qu'ils financent ;
- la coopération Sud-sud dans le cadre de la diversification des ressources financières de l'Etat.

B. En matière de dépenses

En ce qui concerne les dépenses, il s'agira de poursuivre la politique de rationalisation des charges courantes de l'administration à l'effet de dégager plus d'économies qui seront consacrées aux investissements dans les secteurs prioritaires.

L'accent devra être mis sur la budgétisation en priorités des engagements du Gouvernement et des dépenses incompressibles.

Dans le cadre de l'appui à la décentralisation, il s'agira de mettre l'accent sur les ressources à transférer en accompagnement aux compétences transférées.

Pour les secteurs prioritaires retenus, les interventions devront s'orienter vers des ***investissements structurants*** ayant des effets d'entraînements suffisamment importants pour impacter le reste de l'économie.

III. Le Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) 2015-2017

1- Les hypothèses de projection 2015-2017

Le CBMT 2015-2017 a été élaboré, comme à l'accoutumée, selon trois (03) scénarii :

- un scénario de base ou tendanciel ;
- un scénario volontariste ou optimiste ;
- un scénario pessimiste.

Les scénarii « *volontariste ou optimiste* » et « *pessimiste* » sont des scénarii alternatifs qui ont été développés en tenant compte d'une part, des ambitions de la SCADD, et d'autre part, d'éventuels chocs exogènes auxquels notre économie pourrait être sujette, notamment la pluviométrie, l'orientation des cours des matières premières, l'évolution des crises (dette et marchés financiers) des pays développés et la persistance des tensions sociopolitiques au niveau sous régional.

A. Le scénario de base ou tendanciel

Ce scénario est bâti sur les hypothèses du programme avec le FMI et repose sur une approche réaliste dans l'évaluation des ressources pour une plus grande crédibilité du budget.

Au plan international, ces hypothèses reposent sur :

- une baisse du cours du dollar US qui afficherait un taux de change de 471,9 FCFA, 465, 2 FCFA et 458,7 FCFA respectivement en 2015, 2016 et 2017 contre 478,8 FCFA en 2014 ;
- un prix du baril de pétrole projeté à la baisse sur la période soit 97,9 dollars US en 2015 ; 93,0 dollars US en 2016 et 90 dollars US en 2017 contre 104,2 dollars en 2014 ;
- un niveau du cours de l'once d'or de 1 343,3 dollars US en 2015, 1 370,4 dollars US en 2016 et 1 398,1 en 2017 ;
- un cours mondial de la tonne de coton de 1 876,2 dollars US en 2015 ; 1 896,7 dollars US en 2016 et 1 915,3 dollars US en 2017.

Au plan national, il est retenu :

- une hausse de la production cotonnière à un rythme qui passerait de 7% en 2014 à 10,3%, 12,1% et 9,1% respectivement en 2015, 2016 et 2017 en liaison avec une pluviométrie favorable et la poursuite des actions entreprises pour soutenir la filière coton;
- un maintien du prix aux producteurs du coton à 235 FCFA/Kg sur la période ;

- une hausse de la production céréalière de 10% en 2014 à 5,7%, 10,5% et 9,4% respectivement en 2015, 2016 et 2017. Cette projection repose sur une bonne répartition spatio-temporelle de la pluviométrie et une poursuite des mesures gouvernementales de soutien de la production agricole avec notamment, l'encadrement des producteurs, l'augmentation des surfaces en maîtrise d'eau et l'appui à la recherche ;
- une production d'or de 50,423 tonnes en 2015, 52,34 tonnes en 2016 et 55,49 tonnes en 2017 ;
- une production nationale de zinc de 100 000 tonnes sur toute la période.

En ce qui concerne le taux d'inflation, il ressortirait à 2 % en moyenne sur la période 2015-2017. Il serait contenu dans la limite de la norme communautaire en liaison avec les bonnes perspectives de production notamment agricole annoncées et le maintien des mesures prises par le Gouvernement pour contenir la hausse des prix.

Les projections de ce scénario tablent sur un taux de croissance de 6,8%, 7,0% et 7,0% respectivement en 2015, 2016 et 2017. Ces perspectives de croissance relativement favorables induisent un accroissement moyen des ressources propres de l'ordre de 8,1% l'an sur la période qui reste compatible avec les possibilités réelles des régies de recettes.

L'investissement public sur ressources propres ressort, en moyenne à 7,07% du PIB sur la période. Pour 2015, les investissements sur ressources propres représentent 7,19% du PIB et 61,41% de l'investissement total réalisé par l'Etat.

Le besoin de financement se situe à 216,68 milliards FCFA en 2015, 262,69 milliards FCFA en 2016 et 261,16 milliards FCFA en 2017 et est en grande partie couvert par les appuis budgétaires. Des ressources complémentaires seront recherchées à travers l'exploitation des nouvelles opportunités offertes au plan international par les institutions de développement.

Il sera également fait recours à un emprunt obligataire qui sera exclusivement destiné au financement de grands projets d'investissement décliné par le programme d'investissement public.

La prise en compte des différents modes de financement permettra de résorber le besoin de financement.

Il est proposé d'élaborer le budget 2015 sur la base de ce scénario tendanciel qui présente le plus de réalisme en matière de soutenabilité dans le contexte actuel.

En fonction de l'évolution de la conjoncture et, surtout, des perspectives de mobilisation des ressources de toutes natures, il pourra être effectué un glissement vers l'un des deux (02) scénarii alternatifs (volontariste et pessimiste). Cet exercice d'ajustement est favorisé par la revue à mi parcours de

l'exécution du budget dont les conclusions sont prises en compte à travers la loi de finances rectificative.

La configuration du cadrage budgétaire à moyen terme 2015-2017 sur la base de ce scénario tendanciel se présente comme suit :

CADRE BUDGETAIRE A MOYEN TERME 2015-2017 SCENARIO TENDANCIEL

(en milliards CFA)

	RECETTES					DEPENSES				
	2013 (réalisation provisoire)	2014 (ajusté)	2015	2016	2017	2013 (réalisation provisoire)	2014 (ajusté)	2015	2016	2017
PIB	5 530,40	6 485,30	6 958,25	7 562,46	8 183,91					
Taux de pression fiscale	17,90%	17,86%	17,71%	17,61%	17,85%					
Ressources propres	1118,72	1 295,83	1 376,31	1 477,11	1 612,59	1 389,72	1 508,88	1 593,00	1 739,80	1 873,75
Recettes Fiscales	989,86	1 158,48	1 232,54	1 331,72	1 460,75	874,12	1 011,16	1 085,34	1 194,80	1 295,35
Recettes non Fiscales	127,04	133,19	139,37	140,55	146,52	105,10	112,94	135,53	179,50	153,32
Recettes en capital	1,82	4,16	4,40	4,84	5,32	316,89	441,37	469,20	504,70	569,53
						118,40	121,82	127,91	145,20	150,10
						333,73	335,03	352,70	365,40	422,40
Ressources extraordinaires	356,82	369,04	314,20	342,90	327,10	244,60	284,67	290,97	282,32	317,24
Dons	175,07	266,74	223,40	236,20	232,90					
Dons projets	175,07	266,74	223,4	236,2	232,90	711,39	856,96	814,20	878,40	896,00
						475,95	487,92	500,00	535,50	568,90
						175,07	266,74	223,40	236,20	232,90
Emprunts	181,75	102,31	90,80	106,70	94,20					
Emprunts projets	60,37	102,31	90,8	106,7	94,20	39,65	9,80	7,66	9,50	9,50
Emprunts obligataires (EO)	121,38	55,00	105,00	0,00						
						- 271,00	- 213,05	- 216,69	- 262,69	- 261,16
						- 149,62	- 158,05	- 111,69	- 262,69	- 261,16
						125,49	113,60	83,81	15,38	-
						- 145,51	- 99,44	- 132,88	- 247,30	- 261,16
						- 24,13	- 44,44	- 27,88	- 247,30	- 261,16

TABEAU DES PRINCIPAUX INDICATEURS SCENARIO TENDANCIEL

Critères de Convergence / Indicateurs	Normes Communautaires	2013-Proj	2014-Proj	2015-Proj	2016-Proj	2017-Proj
Taux de Pression Fiscale	≥17%	17,21	17,86	17,71	17,61	17,85
Ratio Solde budgétaire de base/PIB	≥0	-	2,07	1,91	2,12	1,79
Ratio Solde budgétaire de base/PIB (Corrigé des appuis budgétaires)	≥0	0,40	0,23	0,52	1,72	1,18
Déficit global/PIB	≤5 %	-	1,90	2,01	3,33	2,58
Masse Salariale / Recette Fiscale	≤35%	34,59	38,10	38,07	39,94	38,99
Masse Salariale / Recette Fiscale corrigé des appuis budgétaires	≤35%	31,08	34,70	35,64	39,49	38,08
Dépenses d'investissement Public (Titre 5) / PIB (en %)		0,08	0,08	0,08	0,07	0,07
Investissement sur ressources propres / Recettes Fiscales	≥20%	44,07	42,12	43,00	42,46	41,00
Ratio des investissements publics corrigés des dons budgétaires et des ressources PPTe sur les recettes fiscales (en %)	≥20%	55,38	50,53	47,88	45,09	43,40
Dépenses Fonctionnement(Titre 3)		128,44	121,82	127,91	145,20	150,10
Taux de progression (en %)		5,81	5,16	5,00	13,52	3,37
dépenses fonctionnement/PIB (en %)		2,28	2,16	1,88	1,84	1,92
Dépenses fonctionnement/Dépenses d'investissement (en %)		28,51	24,97	24,13	25,68	25,06
Dépenses Transferts courants (Titre 4)		284,87	335,03	322,70	335,40	392,40
Taux de progression (en %)		-	17,61	3,68	3,94	16,99
dépenses Transferts / PIB (en %)		4,80	5,17	4,64	4,44	4,79

Source: DGB

B. Le scénario optimiste

Ce scénario, basé sur nos ambitions d'accélération de la croissance pour un développement durable affichées dans la SCADD, prévoit un taux de croissance du PIB réel de 10,8% sur la période 2015-2017.

Ces hypothèses de croissance ouvrent des perspectives de prélèvement fiscaux de l'ordre de 18,23% du PIB en moyenne sur la période de projection, permettant la mobilisation de ressources conséquentes pour le financement de la SCADD, en particulier du programme d'investissement public dont le volume devrait augmenter notablement pour atteindre en moyenne 7,74% du PIB sur la période 2015-2017.

Au regard des ambitions de la SCADD, le besoin de financement est estimé à 248,23 milliards FCFA en 2015, 277,66 milliards FCFA en 2016 et 369,03 milliards FCFA en 2017. Ces besoins sont en partie couverts par les prévisions d'appuis budgétaires ; il subsiste des gaps de 164,42 milliards FCFA en 2015 ; 262,28 milliards FCFA en 2016 et 369,03 milliards FCFA en 2017 qui pourraient être résorbés par le recours au marché financier sous régional et/ou par l'exploration de nouvelles sources de financement au plan international.

La configuration de ce scénario se présente comme suit :

CADRE BUDGETAIRE A MOYEN TERME 2015-2017 SCENARIO OPTIMISTE

(en milliards CFA)

	RECETTES					DEPENSES					
	2013 (réalisation provisoire)	2014 (ajusté)	2015	2016	2017		2013 (réalisation provisoire)	2014 (ajusté)	2015	2016	2017
PIB	5 530,40	6 485,30	7 624,89	8 549,26	9 551,71						
Taux de pression fiscale	17,90%	17,86%	18,08%	18,18%	18,42%						
Ressources propres	1118,72	1 295,83	1 544,58	1 731,62	1 950,36	DEPENSES	1 389,72	1 508,88	1 792,81	2 009,28	2 319,39
Recettes Fiscales	989,86	1 158,48	1 378,54	1 554,35	1 759,21	I- Ordinaires	874,12	1 011,16	1 221,31	1 382,08	1 492,19
Recettes Non Fiscales	127,04	133,19	160,35	171,08	184,66	Dette	105,10	112,94	152,59	179,50	153,32
Recettes en capital	1,82	4,16	5,68	6,19	6,49	Personnel	316,89	441,37	486,58	531,95	569,53
						Fonctionnement	118,40	121,82	153,23	164,53	169,54
						Transferts courants	333,73	335,03	428,90	506,10	599,80
Ressources extraordinaires	356,82	424,04	314,20	342,90	327,10	Epargne budgétaire	244,60	284,67	323,27	349,54	458,17
Dons	175,07	266,74	223,40	236,20	232,90						
Dons projet	175,07	266,74	223,4	236,2	232,90	Investissements	711,39	908,61	879,10	945,50	1 185,80
						Etat	475,95	487,92	563,50	619,20	819,20
						Dons	175,07	304,90	199,8	225,2	266,80
Emprunts	181,75	157,31	90,80	106,70	94,20	Prêts	60,37	115,79	115,8	101,1	99,80
Emprunt projets	60,37	102,31	90,8	106,7	94,20	Transferts en capital	39,65	9,80	8,00	8,00	8,00
Emprunts obligataires (EO)	121,38	55,00	0,00	0,00	0,00						
						Besoin de financement Hors EO	- 271,00	- 213,05	- 248,23	- 277,66	- 369,03
						Besoin de financement avec EO	- 149,62	- 158,05	- 248,23	- 277,66	- 369,03
						Aides budgétaires	125,49	113,60	83,81	15,38	-

C. Le scénario pessimiste

Ce scénario repose sur les effets attendus des tendances de chocs défavorables ainsi que sur les difficultés de mise en œuvre de la SCADD. Il est bâti sur l'hypothèse d'un environnement économique influencé par une production modérée des produits céréaliers en liaison avec une pluviométrie défavorable, et un léger accroissement de la production des produits d'exportation et une orientation défavorable des cours.

Le taux de croissance ressortirait à 5,2% en 2015 ; 5,4% en 2016 et 5,5% en 2017.

Ce scénario reste une alternative en cas de survenue d'événements perturbateurs de l'activité économique. Les projections situent les recettes propres en 2015, 2016 et 2017 respectivement à 1 132,94 milliards FCFA, 1 202,8 milliards FCFA et 1 289,32 milliards FCFA. Les besoins de financement sont respectivement de 216,35 milliards FCFA, 293,94 milliards FCFA et 277,63 milliards FCFA en 2015, 2016 et 2017.

Sa configuration est la suivante :

CADRE BUDGETAIRE A MOYEN TERME 2015-2017 SCENARIO PESSIMISTE

	RECETTES					DEPENSES				
	2013 (réalisation provisoire)	2014 (ajusté)	2015	2016	2017	2013 (réalisation provisoire)	2014 (ajusté)	2015	2016	2017
PIB	5530,4	6485,3	6693,9	7142,9	7585,4					
Taux de pression fiscale	17,90%	17,86%	15,39%	15,30%	15,45%					
Ressources propres	1118,72	1 295,83	1 132,94	1 202,80	1 289,32	1 389,72	1 508,88	1 349,29	1 496,75	1 566,95
Recettes Fiscales	989,86	1 158,48	1 030,08	1 092,80	1 171,97	874,12	1 011,16	1 003,29	1 121,45	1 170,45
Recettes non Fiscales	127,04	133,19	98,63	105,52	112,59	105,10	112,94	152,59	179,50	153,32
Recettes en capital	1,82	4,16	4,24	4,49	4,76	316,89	441,37	462,90	531,95	569,53
						118,40	121,82	120,00	130,00	138,90
						333,73	335,03	267,80	280,00	308,70
Ressources extraordinaires	356,82	369,04	315,60	326,30	366,60	244,60	284,67	129,65	81,36	118,87
Dons	175,07	266,74	199,80	225,20	266,80					
Dons projets	175,07	266,74	199,8	225,2	266,80	711,39	856,96	654,60	694,60	756,10
						475,95	487,92	339,00	368,30	389,50
						175,07	266,74	199,8	225,2	266,80
Emprunts	181,75	102,31	115,80	101,10	99,80					
Emprunts projets	60,37	102,31	115,8	101,1	99,80	60,37	102,31	115,8	101,1	99,80
Emprunts obligataires (EO)	121,38	55,00	0,00	0,00	0,00	39,65	9,80	7,00	7,00	7,00
						- 271,00	- 213,05	- 216,35	- 293,94	- 277,63
						- 149,62	- 158,05	- 216,35	- 293,94	- 277,63
						125,49	113,60	83,81	15,38	-
						- 145,51	- 99,44	- 132,54	- 278,56	- 277,63
						- 24,13	- 44,44	- 132,54	- 278,56	- 277,63

2- L'évaluation des ressources dans le scénario de base

Suivant ce scénario tendanciel, le volume de ressources propres serait de 1 376,31 milliards FCFA pour 2015 en accroissement de 80,48 milliards FCFA en valeur absolue et 6,21% en valeur relative par rapport à la loi de finances 2014 ajusté.

Pour les années 2016 et 2017, il se situerait respectivement à 1 477,11 milliards FCFA et 1 612,59 milliards FCFA, en hausse de l'ordre de 9,17%.

Sur cette base, le profil du taux de pression fiscale visé sur la période se présente comme suit :

- 17,71% en 2015, en baisse de 0,15 point par rapport à 2014 ;
- 17,61% en 2016, en baisse de 0,10 point par rapport à 2015 ;
- 17,85% en 2017, en amélioration de 0,20 point par rapport à 2016.

Au regard de ces résultats, il apparaît que la mobilisation des ressources est conforme à la norme communautaire de l'UEMOA ; ce qui dénote un renforcement de l'efficacité des mesures mises en œuvre au niveau des régions de recettes en matière d'optimisation de la mobilisation et d'une meilleure exploitation du potentiel fiscal.

3- L'évaluation des dépenses dans le scénario de base

L'évaluation des dépenses a été faite en tenant compte d'une part, des priorités en matière de développement économique et social, des différents engagements du Gouvernement et d'autre part, de l'objectif de réduction du déficit budgétaire.

Globalement, les dépenses sur ressources propres augmentent en moyenne de 7,50% sur la période 2015-2017 contre 7,57% pour les ressources propres ; ce qui permet une réduction progressive du besoin de financement.

Les dépenses courantes enregistrent une hausse de 8,61% sur la période consécutive à l'accroissement de toutes ses composantes.

Le ratio des dépenses de personnel rapportées aux recettes fiscales se situe en moyenne à 38,32% pour une norme communautaire limitée à 35%. Corrigé des appuis budgétaires, ce ratio se situe à 35,64% en 2015 ; 39,49% en 2016 et 38,08% en 2017. La dégradation de ce ratio d'année en année s'expliquerait par l'incidence financière de la nouvelle grille indemnitaire intervenue en mars 2014 avec date d'effet le mois de janvier 2014.

Le solde budgétaire de base corrigé des appuis budgétaires rapporté au PIB ressort quant à lui à -0,52% pour une norme communautaire positive ou nulle. Ce ratio se situe à -1,72% et -1,18% respectivement en 2016 et 2017.

Le volume d'investissements (y compris les exonérations sur les marchés) pour l'année 2015, en se situant en 40,57% des recettes fiscales, dépasse largement la norme communautaire en la matière ($\geq 20\%$). Le dépassement de ce critère traduit ainsi les efforts du Gouvernement pour accélérer la croissance et achever les différents chantiers entrepris notamment dans le cadre du programme présidentiel.

Malgré l'accroissement des dépenses courantes sur la période, le niveau de l'épargne budgétaire s'améliore en s'établissant à 290,97 milliards FCFA, 282,32 milliards FCFA et 317,24 milliards FCFA respectivement en 2015, 2016 et 2017. Cette tendance reflète l'objectif d'une plus grande couverture des investissements par les ressources propres de l'Etat.

Sur la période, les investissements sur ressources propres progressent en moyenne de 5,27% contre 8,61% pour les dépenses ordinaires. La hausse des dépenses d'investissement traduit la volonté du Gouvernement de mettre en œuvre la SCADD à travers des programmes d'investissements porteurs de croissance. Les dépenses d'investissements se chiffrent à 500,0 milliards FCFA en 2015, 535,5 milliards FCFA en 2016 et 568,9 milliards FCFA en 2017.

4- L'affectation des ressources par titre budgétaire

Le volume de ressources projeté sur 2015 sur la base du scénario tendanciel est affecté aux différents titres budgétaires comme suit :

Service de la dette publique

Un montant de 135,53 milliards FCFA sera consacré aux charges de la dette issues des engagements contractuels et à l'apurement de la dette intérieure contre 112,94 milliards FCFA en 2014, soit une hausse de 22,59 milliards FCFA en valeur absolue et 20,00% en valeur relative ;

Dépenses de personnel

Les charges de personnel absorberont 469,2 milliards FCFA en 2015 contre une prévision 2014 ajustée de 441,37 milliards en 2014, soit un accroissement de 6,31% qui prend en compte notamment l'incidence financière de la relecture de la grille indemnitaire.

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont projetées à 127,91 milliards FCFA contre un montant ajusté des régulations de 121,82 milliards F CFA en 2014, soit une hausse de 5,00%.

Dépenses de transferts courants

Les transferts courants, prévues à 352,70 milliards FCFA en 2015 contre 335,03 milliards FCFA en 2014, soit une hausse de 5,27%.

Les exonérations sur marchés ont été retenues pour un montant de 30 milliards FCFA pour un niveau d'investissement de 500 milliards FCFA.

Investissements exécutés par l'Etat

L'investissement reste le vecteur principal de la croissance économique dans notre stratégie de développement économique et social. A cet effet, au titre de 2015, sur un volume global des ressources ordinaires de 1 376,31 milliards FCFA, 500 milliards FCFA ont été affecté aux dépenses d'investissement sur ressources propres contre 487,92 milliards en 2014 soit une hausse de 2,5%.

Les transferts en capital

Les transferts en capital se chiffrent à 7,66 milliards FCFA en 2015, en baisse de 2,14 milliards FCFA par rapport aux prévisions de 2014. Une partie de ces transferts sera consacrée au renforcement des capacités de garantie de la SOFIGIB, au fonds de bonification du Fonds burkinabé de développement économique et social (FBDES) et au portage des actions dans le cadre du relèvement du capital minimum des établissements de crédit.

Il en résulte un besoin de financement de 216,68 milliards FCFA contre 213,05 milliards F CFA en 2014, soit une dégradation de 3,64 milliards FCFA. Ce besoin sera couvert en partie par des prévisions d'appuis budgétaires de 83,81 milliards FCFA. Il se dégage ainsi un gap de 132,87 milliards F CFA dont une partie pourrait être résorbée par un emprunt obligataire de 105 milliards F CFA qui sera intégralement orienté vers le financement de projets de développement contenus dans le programme d'investissement public. Le besoin résiduel de financement ressort à 27,88 milliards FCFA.

Pour la couverture de ce gap, des ressources complémentaires devraient être recherchées à travers un emprunt obligataire complémentaire et, à défaut, des ajustements devront être opérés sur les dépenses.

IV. Le cadre global d'allocation des ressources aux ministères et aux institutions

Les allocations d'enveloppes de ressources aux ministères et aux institutions sont effectuées conformément aux engagements avec les partenaires techniques et financiers dans le cadre de la mise en œuvre des programmes sectoriels.

Il s'est agi de considérer les dotations initiales du budget 2014 ainsi que les propositions de régulations faites par les ministères et institutions et d'y extraire les dépenses à caractère non reconductible à l'effet d'aboutir aux services votés.

Par ailleurs, certaines propositions de nouvelles dépenses à caractère ponctuel et récurrentes envisagées au titre de 2015-2017 ont été évaluées et prises en compte. Il s'agit notamment :

- du fonctionnement des nouvelles structures créées en 2013 et 2014 ;
- des frais de vacances des enseignants ;
- de l'organisation de la rentrée judiciaire ;
- de l'organisation du FESPACO. ;
- de l'organisation des élections présidentielles ;
- de l'incidence financière de certaines mesures prises en mars 2014 ;
- de l'incidence financière des engagements pris par le Gouvernement en faveur des universités.

Les ministères et institutions concernés devront prendre en compte en priorité, ce premier niveau d'allocation des ressources lors de l'élaboration de leurs avant-projets de budget.

En ce qui concerne le cas particulier des investissements, une enveloppe globale de 500 milliards FCFA a été arrêtée pour être répartie entre les ministères et institutions dans le cadre de l'arbitrage des priorités d'investissement.

Un montant de 44,25 milliards FCFA a été dégagé pour la prise en charge en priorité:

- du fonds national d'études et de préparation des projets (FONEPP) ;
- du programme de réfection et de réhabilitation des bâtiments administratifs ;
- du programme d'équipement des ministères et institutions ;
- du programme de construction et d'acquisition d'ambassades ;
- du programme de renforcement des forces de sécurité et de défense ;
- du programme de renouvellement du parc auto des ministères et des institutions.

Il est également proposé un montant de 49,56 milliards FCFA pour prendre en charge les contreparties aux projets financés sur ressources extérieures.

Il est ensuite proposé que le reliquat de 406,19 milliards FCFA qui en résulte soit affecté à la prise en charge des projets en cours et des nouveaux projets à hauteur de :

- 85% soit environ 345,27 milliards FCFA pour les priorités du Gouvernement ;
- et 15% soit environ 60,92 milliards FCFA pour les autres investissements.

Les tableaux en annexe permettent d'apprécier les enveloppes de ressources affectées aux ministères et aux institutions sauf pour ce qui concerne les investissements qui feront l'objet de notification à l'issue d'un Conseil de cabinet.

ANNEXES

- Annexe 1.1 titre 2 : projection des dépenses de personnel sur la période 2015-2017 ;
- Annexe 1.2 titre 2 : tableau relatif aux sous enveloppes du titre 2 pour la gestion 2015
- Annexe 1.3 titre 2 : tableau relatif aux sous enveloppes du titre 2 pour la gestion 2016
- Annexe 1.4 titre 2 : tableau relatif aux sous enveloppes du titre 2 pour la gestion 2017
- Annexe 2 titre 3
- Annexe 3 titre 4

Projections des dépenses de personnel sur la période 2015-2017

N° de sect°	Ministères et institutions	Projections 2015	Projections 2016	Projections 2017
1	PRES	1 493 968 953	1 528 650 137	1 510 905 536
2	SGG-CM	334 651 867	354 949 305	360 741 484
3	PM	576 182 840	556 653 639	561 442 333
5	CES	178 486 385	181 796 525	186 541 546
7	MRPRP	232 542 635	243 780 127	235 276 306
9	MATS	41 372 947 780	49 314 604 289	57 355 518 441
10	MJustice	8 777 590 948	9 777 888 051	9 839 861 192
11	MDNAC	70 277 889 223	71 353 978 302	72 457 425 248
12	MAECR	17 006 765 802	17 248 411 879	17 517 127 654
14	MEF	21 136 795 650	22 438 103 324	23 520 269 767
15	MCT	2 532 925 579	3 723 927 973	5 138 630 695
17	MFPTSS	3 893 867 552	4 285 299 231	4 694 305 225
18	MC	1 278 868 378	1 381 586 262	1 475 994 389
19	MPFG	1 108 746 526	865 762 319	958 548 647
20	MSL	1 445 133 794	1 434 738 331	1 496 752 193
21	MSanté	59 651 093 785	64 231 889 011	68 885 780 270
22	MASSN	6 743 037 191	7 215 013 642	7 716 986 045
23	MENA	144 649 781 735	157 007 976 429	164 185 621 355
24	MESS	50 223 295 204	55 546 169 711	59 036 705 300
25	MICA	1 177 515 026	1 236 153 917	1 282 024 366
26	MME	511 352 141	534 869 799	535 701 940
27	MASA	7 425 293 770	7 870 359 856	8 118 891 119
28	MRAH	4 255 480 917	4 517 806 852	4 950 167 915
29	MEDD	5 173 958 285	5 535 592 582	5 604 536 024
30	MIDT	2 265 263 340	2 416 042 429	2 512 067 221
31	MDENP	583 203 944	603 970 204	612 089 677
35	MPCDH	492 676 142	623 602 932	742 814 992
37	MJFPE	1 373 780 044	1 828 858 356	2 297 224 226
38	MHU	863 116 597	903 544 653	941 833 625
40	MRSI	927 288 100	1 106 000 883	1 237 421 523
41	MATD	526 559 031	509 016 177	492 437 329
42	MEAHA	1 050 010 508	1 207 142 284	1 094 424 404
50	Grde Chan	55 704 085	55 231 716	57 345 615
51	CSC	167 278 808	173 442 842	176 131 795
52	ASCE	457 011 587	461 737 917	461 939 060
54	CC	385 853 720	387 343 639	398 597 834
55	CE	329 480 860	342 907 804	352 756 315
56	CCOM	530 631 926	539 949 128	573 174 447
57	CCAS	548 689 315	572 919 759	582 546 730
99	DCIM	7 200 000 000	4 600 000 000	4 600 000 000
	Total	469 214 719 970	504 717 672 215	534 758 559 781

Tableau relatif aux sous enveloppes CDMT du titre 2 pour la gestion 2015

N° de sect°	Ministères et institutions	Enveloppe CDMT destinée à la prise en charge des avantages en nature	Enveloppe CDMT destinée à la prise en charge des frais de formation	Enveloppe CDMT destinée à la prise en charge des IDR	Enveloppe CDMT destinée à la prise en charge des régularisations de situations salariales des agents en cessation de paiement	Enveloppe CDMT destinée à la prise en charge des dépenses spécifiques et dépenses éventuelles	Enveloppe CDMT destinée à la prise en charge des salaires du personnel en activité	Enveloppe CDMT -dépenses de personnel au titre de 2015
1	PRES	0	15 000 000	62 546 950	7 578 818	1 000 000	1 407 843 185	1 493 968 953
2	SGG-CM	0	12 213 000	2 547 116	308 634	0	319 583 117	334 651 867
3	PM	0	15 000 000	53 351 642	6 464 622	200 000	501 166 576	576 182 840
5	CES	0	4 636 000	4 343 333	526 282	0	168 980 770	178 486 385
7	MRPRP	0	2 500 000	6 807 829	824 905	0	222 409 901	232 542 635
9	MATS	163 909 050	37 500 000	942 970 187	114 259 759	35 000 000	40 079 308 784	41 372 947 780
10	MJustice	0	414 645 050	62 925 160	7 624 646	186 526 000	8 105 870 092	8 777 590 948
11	MDNAC	5 527 833 098	37 500 000	531 787 594	64 436 737	10 000 000	64 106 331 795	70 277 889 223
12	MAECR	9 270 000	21 527 000	101 668 177	12 319 140	61 351 000	16 800 630 485	17 006 765 802
14	MEF	135 225 353	258 031 875	544 615 716	65 991 122	0	20 132 931 584	21 136 795 650
15	MCT	0	10 258 000	99 771 494	12 089 318	1 000 000	2 409 806 767	2 532 925 579
17	MFPTSS	0	100 000 000	68 957 297	8 355 560	300 500 000	3 416 054 695	3 893 867 552
18	MC	0	10 000 000	121 510 825	14 723 474	1 500 000	1 131 134 079	1 278 868 378
19	MPFG	0	9 250 000	9 558 528	1 158 207	0	1 088 779 791	1 108 746 526
20	MSL	0	5 000 000	159 382 343	19 312 369	0	1 261 439 083	1 445 133 794
21	MSanté	0	30 000 000	669 679 511	81 145 110	0	58 870 269 163	59 651 093 785
22	MASSN	0	15 000 000	171 940 424	20 834 032	2 000 000	6 533 262 735	6 743 037 191
23	MENA	0	937 500 000	624 494 093	75 669 990	1 234 449 000	141 777 668 651	144 649 781 735
24	MESS	0	100 000 000	799 351 320	96 857 451	800 000 000	48 427 086 433	50 223 295 204
25	MICA	0	12 500 000	68 218 563	8 266 048	50 000	1 088 480 415	1 177 515 026
26	MME	0	11 712 000	26 332 495	3 190 710	1 200 000	468 916 936	511 352 141
27	MASA	0	20 000 000	553 723 685	67 094 735	0	6 784 475 350	7 425 293 770
28	MRAH	0	128 530 144	236 174 570	28 617 288	0	3 862 158 915	4 255 480 917
29	MEDD	0	17 500 000	175 501 340	21 265 509	0	4 959 691 437	5 173 958 285
30	MIDT	0	15 000 000	187 698 645	22 743 457	0	2 039 821 238	2 265 263 340

N° de sect'	Ministères et institutions	Enveloppe CDMT destinée à la prise en charge des avantages en nature	Enveloppe CDMT destinée à la prise en charge des frais de formation	Enveloppe CDMT destinée à la prise en charge des IDR	Enveloppe CDMT destinée à la prise en charge des régularisations de situations salariales des agents en cessation de paiement	Enveloppe CDMT destinée à la prise en charge des dépenses spécifiques et dépenses éventuelles	Enveloppe CDMT destinée à la prise en charge des salaires du personnel en activité	Enveloppe CDMT -dépenses de personnel au titre de 2015
31	MDENP	0	20 000 000	8 296 984	1 005 346	50 000	553 851 614	583 203 944
35	MPCDH	0	2 500 000	1 888 067	228 777	20 000 000	468 059 298	492 676 142
37	MJFPE	0	16 182 500	14 215 177	1 722 454	500 000	1 341 159 913	1 373 780 044
38	MHU	0	3 750 000	58 255 304	7 058 799	50 000	794 002 494	863 116 597
40	MRSI	0	52 468 500	86 676 795	10 502 633	50 000	777 590 172	927 288 100
41	MATD	0	2 500 000	49 497 512	5 997 617	0	468 563 901	526 559 031
42	MEAHA	0	2 500 000	35 325 224	4 280 360	0	1 007 904 924	1 050 010 508
50	Grde Chan	0	2 500 000	1 116 885	135 333	0	51 951 867	55 704 085
51	CSC	0	2 500 000	1 116 885	135 333	0	163 526 590	167 278 808
52	ASCE	0	9 995 000	16 428 588	1 990 653	0	428 597 346	457 011 587
54	CC	0	7 554 000	16 841 948	2 040 740	0	359 417 032	385 853 720
55	CE	0	10 000 000	6 464 937	783 357	0	312 232 566	329 480 860
56	CCOM	0	5 000 000	8 323 251	1 008 529	0	516 300 146	530 631 926
57	CCAS	0	5 000 000	11 984 384	1 452 146	0	530 252 785	548 689 315
99	DCIM	0	0	0	0	7 200 000 000	0	7 200 000 000
Total		5 836 237 500	2 383 253 069	6 602 290 775	800 000 000	9 855 426 000	443 737 512 627	469 214 719 970

Tableau relatif aux sous enveloppes CDMT du titre 2 pour la gestion 2016

N° de sect'	Ministères et institutions	Enveloppe CDMT destinée à la prise en charge des avantages en nature	Enveloppe CDMT destinée à la prise en charge des frais de formation	Enveloppe CDMT destinée à la prise en charge des IDR	Enveloppe CDMT destinée à la prise en charge des régularisations de situations salariales des agents en cessation de paiement	Enveloppe CDMT destinée à la prise en charge des dépenses spécifiques et dépenses éventuelles	Enveloppe CDMT destinée à la prise en charge des salaires du personnel en activité	Enveloppe CDMT -dépenses de personnel au titre de 2016
1	PRES	0	15 000 000	78 914 288	8 748 764	1 000 000	1 424 987 085	1 528 650 137
2	SGG-CM	0	12 213 000	17 348 692	1 923 348	0	323 464 265	354 949 305
3	PM	0	15 000 000	29 458 376	3 265 877	200 000	508 729 386	556 653 639
5	CES	0	4 636 000	5 043 683	559 164	0	171 557 678	181 796 525
7	MRPRP	0	2 500 000	13 903 486	1 541 398	0	225 835 243	243 780 127
9	MATS	168 826 322	37 500 000	1 074 443 370	119 117 233	35 000 000	47 879 717 364	49 314 604 289
10	MJustice	0	414 645 050	636 775 033	6 314 947	186 526 000	8 533 627 021	9 777 888 051
11	MDNAC	5 693 668 090	37 500 000	531 787 594	58 956 170	10 000 000	65 022 066 448	71 353 978 302
12	MAEACR	9 548 100	21 527 000	93 818 340	10 401 089	61 351 000	17 051 766 350	17 248 411 879
14	MEF	139 282 113	258 031 875	801 923 430	88 904 546	0	21 149 961 360	22 438 103 324
15	MCT	0	10 258 000	86 350 181	9 573 138	1 000 000	3 616 746 653	3 723 927 973
17	MFPTSS	0	100 000 000	89 655 026	9 939 527	300 500 000	3 785 204 678	4 285 299 231
18	MC	0	10 000 000	134 026 200	14 858 698	1 500 000	1 221 201 364	1 381 586 262
19	MPFG	0	9 250 000	37 974 090	4 209 965	0	814 328 264	865 762 319
20	MSL	0	5 000 000	83 766 375	9 286 687	0	1 336 685 269	1 434 738 331
21	MSanté	0	30 000 000	681 755 542	75 582 237	0	63 444 551 232	64 231 889 011
22	MASSN	0	15 000 000	190 987 335	21 173 645	2 000 000	6 985 852 662	7 215 013 642
23	MENA	0	937 500 000	718 151 404	79 617 233	1 401 339 000	153 871 368 793	157 007 976 429
24	MESS	0	100 000 000	903 559 965	100 172 392	800 000 000	53 642 437 354	55 546 169 711
25	MICA	0	12 500 000	76 244 404	8 452 770	50 000	1 138 906 743	1 236 153 917
26	MME	0	11 712 000	41 324 745	4 581 432	1 200 000	476 051 622	534 869 799
27	MASA	0	20 000 000	560 676 270	62 158 889	0	7 227 524 697	7 870 359 856
28	MRAH	0	128 530 144	163 456 039	18 121 412	0	4 207 699 257	4 517 806 852
29	MEDD	0	17 500 000	199 404 045	22 106 757	0	5 296 581 780	5 535 592 582
30	MIDT	0	15 000 000	182 052 255	20 183 065	0	2 198 807 109	2 416 042 429

N° de sect°	Ministères et institutions	Enveloppe CDMT destinée à la prise en charge des avantages en nature	Enveloppe CDMT destinée à la prise en charge des frais de formation	Enveloppe CDMT destinée à la prise en charge des IDR	Enveloppe CDMT destinée à la prise en charge des régularisations de situations salariales des agents en cessation de paiement	Enveloppe CDMT destinée à la prise en charge des dépenses spécifiques et dépenses éventuelles	Enveloppe CDMT destinée à la prise en charge des salaires du personnel en activité	Enveloppe CDMT -dépenses de personnel au titre de 2016
31	MDENP	0	20 000 000	19 445 827	2 155 845	50 000	562 318 532	603 970 204
35	MPCDH	0	2 500 000	13 402 620	1 485 870	20 000 000	586 214 442	623 602 932
37	MJFPE	0	16 182 500	14 495 870	1 607 072	500 000	1 796 072 915	1 828 858 356
38	MHU	0	3 750 000	56 961 135	6 314 947	50 000	836 468 571	903 544 653
40	MRSI	0	52 468 500	97 168 995	10 772 556	50 000	945 540 832	1 106 000 883
41	MATD	0	2 500 000	29 039 010	3 219 385	0	474 257 782	509 016 177
42	MEAHA	0	2 500 000	46 909 170	5 200 544	0	1 152 532 570	1 207 142 284
50	Grde Chan	0	2 500 000	0	0	0	52 731 716	55 231 716
51	CSC	0	2 500 000	4 467 540	495 290	0	165 980 012	173 442 842
52	ASCE	0	9 995 000	16 011 719	1 775 125	0	433 956 073	461 737 917
54	CC	0	7 554 000	13 686 307	1 517 321	0	364 586 011	387 343 639
55	CE	0	10 000 000	14 519 505	1 609 692	0	316 778 607	342 907 804
56	CCOM	0	5 000 000	10 010 558	1 109 812	0	523 828 759	539 949 128
57	CCAS	0	5 000 000	26 935 317	2 986 158	0	537 998 284	572 919 759
99	DCIM	0	0	0	0	4 600 000 000	0	4 600 000 000
	Total	6 011 324 625	2 383 253 069	7 795 853 739	800 000 000	7 422 316 000	480 304 924 783	504 717 672 215

Tableau relatif aux sous enveloppes CDMT du titre 2 pour la gestion 2017

N° de sect*	Ministères et institutions	Enveloppe CDMT destinée à la prise en charge des avantages en nature	Enveloppe CDMT destinée à la prise en charge des frais de formation	Enveloppe CDMT destinée à la prise en charge des salariales des agents en cessation de paiement	Enveloppe CDMT destinée à la prise en charge des dépenses spécifiques et dépenses éventuelles	Enveloppe CDMT destinée à la prise en charge des salaires du personnel en activité	Enveloppe CDMT -dépenses de personnel au titre de 2017
1	PRES	0	15 000 000	4 934 893	1 000 000	1 442 461 590	1 510 905 536
2	SGG-CM	0	12 213 000	1 985 332	0	327 430 019	360 741 484
3	PM	0	15 000 000	2 803 137	200 000	516 452 919	561 442 333
5	CES	0	4 636 000	726 162	0	174 188 503	186 541 546
7	MRPRP	0	2 500 000	324 102	0	229 332 016	235 276 306
9	MATS	173 891 112	37 500 000	130 979 628	35 000 000	55 717 184 536	57 355 518 441
10	MJustice	0	414 645 050	9 049 080	186 526 000	9 142 524 032	9 839 861 192
11	MDNAC	5 864 478 133	37 500 000	55 238 205	10 000 000	65 958 421 316	72 457 425 248
12	MAEACR	9 834 543	21 527 000	10 209 218	61 351 000	17 315 920 013	17 517 127 654
14	MEF	143 460 576	258 031 875	91 186 880	0	22 149 718 826	23 520 269 767
15	MCT	0	10 258 000	16 572 065	1 000 000	4 951 258 542	5 138 630 695
17	MFTSS	0	100 000 000	159 542 088	300 500 000	4 208 768 607	4 694 305 225
18	MC	0	10 000 000	77 034 806	1 500 000	1 311 614 933	1 475 994 389
19	MPFG	0	9 250 000	138 493 740	0	909 845 884	958 548 647
20	MSL	0	5 000 000	35 740 320	0	1 422 977 226	1 496 752 193
21	MSanté	0	30 000 000	62 303 351	0	68 036 178 390	68 885 780 270
22	MASSN	0	15 000 000	742 478 632	0	7 450 940 479	7 716 986 045
23	MENA	0	937 500 000	225 610 770	2 000 000	160 952 086 805	164 185 621 355
24	MESS	0	100 000 000	810 506 106	1 401 339 000	57 007 369 960	59 036 705 300
25	MICA	0	12 500 000	106 268 680	800 000 000	1 204 606 690	1 282 024 366
26	MME	0	11 712 000	6 103 946	50 000	483 337 177	535 701 940
27	MASA	0	20 000 000	3 712 443	1 200 000	7 620 526 368	8 118 891 119
28	MRAH	0	128 530 144	45 013 371	0	4 529 641 114	4 950 167 915
29	MEDD	0	17 500 000	27 476 426	0	5 379 127 397	5 604 536 024
30	MIDT	0	15 000 000	19 563 875	0	2 365 538 829	2 512 067 221
		0	119 151 776	12 376 615	0		

N° de sect'	Ministères et institutions	Enveloppe CDMT destinée à la prise en charge des avantages en nature	Enveloppe CDMT destinée à la prise en charge des frais de formation	Enveloppe CDMT destinée à la prise en charge des IDR	Enveloppe CDMT destinée à la prise en charge des régularisations de situations salariales des agents en cessation de paiement	Enveloppe CDMT destinée à la prise en charge des dépenses spécifiques et dépenses éventuelles	Enveloppe CDMT destinée à la prise en charge des salaires du personnel en activité	Enveloppe CDMT -dépenses de personnel au titre de 2017
31	MDENP	0	20 000 000	19 092 859	1 983 226	50 000	570 963 592	612 089 677
35	MPCDH	0	2 500 000	16 753 275	1 740 208	20 000 000	701 821 509	742 814 992
37	MJPE	0	16 182 500	26 435 912	2 745 969	500 000	2 251 359 845	2 297 224 226
38	MHU	0	3 750 000	54 558 900	5 667 179	50 000	877 807 546	941 833 625
40	MRSI	0	52 468 500	78 181 950	8 120 969	50 000	1 098 600 104	1 237 421 523
41	MATD	0	2 500 000	8 935 080	928 111	0	480 074 138	492 437 329
42	MEAHA	0	2 500 000	45 792 285	4 756 568	0	1 041 375 551	1 094 424 404
50	Grde Chan	0	2 500 000	1 193 704	123 993	0	53 527 919	57 345 615
51	CSC	0	2 500 000	4 662 555	484 312	0	168 484 928	176 131 795
52	ASCE	0	9 995 000	11 340 244	1 177 942	0	439 425 874	461 939 060
54	CC	0	7 554 000	19 188 158	1 993 125	0	369 862 551	398 597 834
55	CE	0	10 000 000	19 329 833	2 007 842	0	321 418 640	352 756 315
56	CCOM	0	5 000 000	33 211 112	3 449 727	0	531 513 607	573 174 447
57	CCAS	0	5 000 000	28 666 778	2 977 696	0	545 902 256	582 546 730
99	DCIM	0	0	0	0	4 600 000 000	0	4 600 000 000
	Total	6 191 664 364	2 383 253 069	7 701 736 117	800 000 000	7 422 316 000	510 259 590 232	534 758 559 781

Annexe 2 : Enveloppe de Référence 2015-2017 du titre 3 y compris prévisions actualisées eau, electricité et telephone

N° Section	Intitulé	Enveloppe de référence 2015	Enveloppe de référence 2016	Enveloppe de référence 2017
01	Présidence du Faso	8 102 226	8 892 660	9 159 439
02	Secrétariat Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres	314 724	363 988	374 908
03	Premier Ministère	925 986	991 095	1 020 828
05	Conseil Economique et Social	829 300	931 741	959 693
07	Ministère chargé des Relations avec les Institutions et des Réformes Politiques	248 988	266 306	274 295
09	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Sécurité	9 209 141	9 922 451	10 220 124
10	Ministère de la Justice	3 745 770	4 120 904	4 244 531
11	Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants	11 402 157	11 887 841	12 244 476
12	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale	11 906 239	12 634 323	13 013 353
14	Ministère de l'Economie et des Finances	6 093 969	6 580 240	6 777 647
15	Ministère de la Culture et du Tourisme	741 802	871 030	897 160
17	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale	2 393 432	2 581 840	2 659 295
18	Ministère de la Communication	1 111 814	1 233 033	1 270 024
19	Ministère de la Promotion de la Femme et du Genre	396 573	477 182	491 498
20	Ministère des Sports et des Loisirs	927 108	1 049 678	1 081 168
21	Ministère de la Santé	14 012 430	14 779 457	15 222 841
22	Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale	813 287	923 004	950 694
23	Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation	8 819 595	9 777 271	10 070 589
24	Ministère des Enseignements Secondaire et Supérieur	3 740 172	4 081 991	4 204 451
25	Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat	534 280	566 818	583 822
26	Ministère des Mines et de l'Energie	277 657	304 408	313 540

N° Section	Intitulé	Enveloppe de référence 2015	Enveloppe de référence 2016	Enveloppe de référence 2017
27	Ministère de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire	1 423 104	1 426 970	1 469 779
28	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques	929 384	1 098 114	1 131 058
29	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	1 297 670	1 388 540	1 430 196
30	Ministère des Infrastructures, du Désenclavement et des Transports	2 325 359	2 616 706	2 695 207
31	Ministère du Développement de l'Economie Numérique et des Postes	1 443 391	1 502 130	1 547 194
35	Ministère des Droits Humains et de la Promotion Civile	289 546	275 614	283 883
37	Ministère de la Jeunesse, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi	290 462	366 547	377 543
38	Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme	594 624	682 648	703 128
40	Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation	731 170	789 501	813 186
41	Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation	434 102	532 329	548 299
42	Ministère de l'Eau, des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement	870 297	895 492	922 357
50	Grande Chancellerie	289 702	308 671	317 931
51	Conseil Supérieur de la Communication	658 503	670 512	690 627
52	Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat	441 329	468 206	482 252
54	Conseil Constitutionnel	897 363	1 086 445	1 119 038
55	Conseil d'Etat	316 358	348 293	358 742
56	Cour des Comptes	356 466	378 175	389 520
57	Cour de Cassation	274 082	288 771	297 434
98	Transferts des Ressources aux Collectivités Territoriales	4 083 747	4 332 447	4 462 421
99	Dépenses Communes Interministerielles	21 191 144	24 164 584	24 889 521
TOTAL		125 684 454	136 857 956	140 963 692

Annexe 3 : Enveloppe de référence 2015-2017 des dépenses de transfert courants

N° Section	Intitulé	enveloppes de référence 2015	Enveloppe de référence 2016	Enveloppe de référence 2017
01	Présidence du Faso	1 382 697	1 465 046	1 508 082
03	Premier Ministère	3 029 711	3 029 711	3 029 711
04	Parlement	15 124 397	15 124 397	15 124 397
05	Conseil Economique et Social	4 640	4 640	4 640
09	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Sécurité	5 529 771	6 341 575	6 352 792
10	Ministère de la Justice	791 127	798 127	798 127
11	Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants	2 787 126	2 787 126	2 787 126
12	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale	887 697	887 697	887 697
14	Ministère de l'Economie et des Finances	24 248 359	24 344 091	24 344 091
15	Ministère de la Culture et du Tourisme	1 851 021	2 001 021	1 778 425
17	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale	2 385 456	2 670 647	2 676 425
18	Ministère de la Communication	1 809 437	4 345 232	4 345 232
19	Ministère de la Promotion de la Femme et du Genre	363 996	363 996	363 996
20	Ministère des Sports et des Loisirs	811 238	811 238	811 238
21	Ministère de la Santé	34 172 419	40 112 111	40 166 714
22	Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale	2 560 959	2 636 683	2 676 257
23	Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation	30 055 932	27 539 675	27 746 893
24	Ministère des Enseignements Secondaire et Supérieur	43 748 849	47 832 210	48 404 792
25	Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat	1 470 006	1 804 780	1 522 954
26	Ministère des Mines et de l'Energie	3 551 357	3 335 410	3 385 463
27	Ministère de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire	2 502 920	2 451 576	2 497 246

N° Section	Intitulé	enveloppes de référence 2015	Enveloppe de référence 2016	Enveloppe de référence 2017
28	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques	1 821 433	1 915 430	1 964 554
29	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	930 126	749 218	756 496
30	Ministère des Infrastructures, du Désenclavement et des Transports	907 582	825 953	836 598
31	Ministère du Développement de l'Economie Numérique et des Postes	974 000	1 659 175	1 679 869
35	Ministère des Droits Humains et de la Promotion Civile	322 591	341 323	351 113
37	Ministère de la Jeunesse, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi	3 669 956	3 855 696	3 900 505
38	Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme	25 000	25 000	25 000
40	Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation	4 834 840	4 892 760	4 869 777
41	Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation	8 063 135	8 197 828	8 266 250
42	Ministère de l'Eau, des Aménagements Hydrauliques et de l'assainissement	452 633	309 144	309 481
51	Conseil Supérieur de la Communication	156 920	161 347	163 661
52	Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat	3 500	3 500	3 500
54	Conseil Constitutionnel	2 824	2 824	2 824
55	Conseil d'Etat	1 410	1 410	1 410
56	Cour des Comptes	4 916	4 916	4 916
57	Cour de Cassation	5 014	5 014	5 014
58	Commission Electorale Nationale Indépendante	270 343	279 801	284 497
59	Commission de l'Informatique et des Libertés	344 221	358 225	365 544
60	Médiateur du Faso	541 023	611 725	619 930
99	Dépenses Communes Interministérielles	141 143 088	146 403 429	147 250 791
TOTAL		343 543 670	361 290 706	362 874 031